

Gérer le multi-établissement

Cegid Loop gère le multi-établissement et permet de gérer des fiscalités différentes selon les établissements.

La notion d'établissement peut également être utilisée pour gérer des fiscalités différentes au sein d'une même entité, par exemple dans le cas des associations partiellement fiscalisées.

Cependant, si des paramètres comptables vraiment différents sont nécessaires, notamment le plan comptable, Cegid Loop recommande de traiter les établissements dans des dossiers séparés et de les regrouper lors de la constitution des comptes cumulés.

Cette dernière opération est à réaliser manuellement, sauf dans le cas de l'intégration fiscale.

Créer un établissement

1. Sélectionnez le menu **Dossier > Établissements**, puis cliquez sur **<Ajouter>**.
2. Saisissez les paramètres de l'établissement.
3. Dans le champ **[Type]**, sélectionnez **[Secondaire]**.
4. Saisissez les informations fiscales (obligatoires) puis cliquez sur **<Ok>**.

Nouvel établissement x

Général Paramètres de publication

Nature:

Prénom:

Nom:

Raison Sociale:

Complément de Nom:

Enseigne:

NAF:

NIC:

Type:

Fermé:

Libellé:•

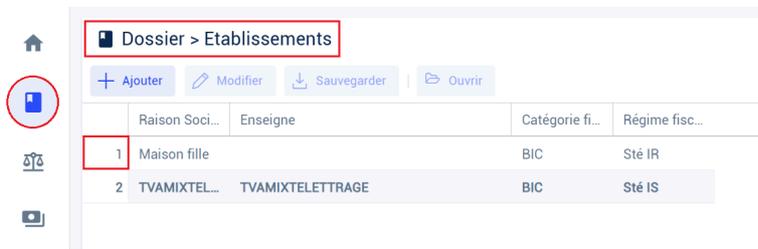
Catégorie fiscale:•

Régime fiscal:•

Type de Déclaration:•

Gérer les onglets des établissements

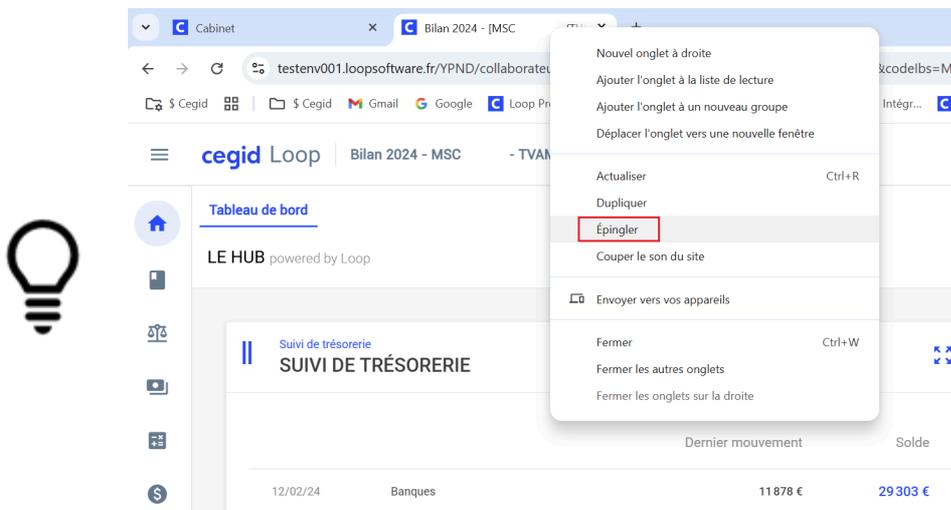
Le nouvel établissement précédemment créé apparaît dans la liste :



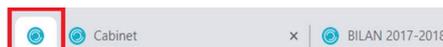
Le bouton **<Ouvrir>** permet d'ouvrir l'établissement dans un nouvel onglet du navigateur.

Pour travailler sur plusieurs établissements sans se tromper d'onglet, vous pouvez utiliser la fonction **[Épingler l'onglet]** de Chrome. Elle permet d'épingler et de libérer le volet en fonction des besoins.

Pour cela, effectuez un clic-droit sur l'onglet et sélectionnez **[Épingler l'onglet]**.



L'onglet se déplace ensuite sur le côté du navigateur :



Pour afficher de nouveau l'onglet, cliquez-droit puis sélectionnez **[Retirer l'onglet]**.

Ce nouvel établissement bénéficie des paramètres comptables de l'établissement principal, mais seules les écritures de cet établissement seront visibles.

Cumuler les comptabilités sur un établissement centralisateur

1. Sélectionnez le menu **Dossier > Établissements**.
2. Pour modifier les établissements, deux possibilités :
 - Double-cliquez sur le numéro de l'établissement souhaité,
 - Sélectionnez l'établissement souhaité puis cliquez sur **<Modifier>**.

L'établissement de type "Principal – siège social" ne doit pas être un établissement de traitement mais uniquement l'établissement centralisateur dans lequel déversent les autres

établissements et dans lequel sont effectuées des OD de retraitements.

Les autres établissements sont de type **[Secondaire]**.



L'établissement principal est toujours affiché en gras.

Pour que les établissements secondaires alimentent en cumul l'établissement principal, utilisez le champ **[Report]** et indiquez l'établissement de centralisation.



The screenshot shows a web-based form with a dropdown menu labeled 'Report:'. The dropdown is open, showing a single option: 'TVAMIXTELETRAGE'. Below the dropdown, there are four buttons: '+ Ajouter', 'Modifier', 'Ok', and 'Annuler'. The 'Report:' label is highlighted with a red box.

L'établissement principal regroupe, en temps réel, le cumul des écritures des établissements qui sont en report. Pour voir l'origine des écritures dans la consultation des comptes, il est conseillé d'afficher la colonne **[Établissement]**.